

**Comité de Pilotage du PAPI d'intention  
du bassin de l'Or**

Contacts : Flore IMBERT-SUCHET

Tél. 04 67 22 22 72 – [fimbert@symbo.fr](mailto:fimbert@symbo.fr)

**Ordre du jour**

- ✓ Présentation de l'avancement de l'étude hydraulique globale du bassin versant de l'étang de l'Or et des propositions d'aménagements qui en découlent :
  - Rappel présentation de la phase 2 (rappel du diagnostic état actuel présenté en COPIL en décembre 2015 et présentation des dommages en état actuel)
  - Restitution phase 3 (modélisation hydraulique des scénarios d'aménagements)
- ✓ Discussion des perspectives pour la poursuite du PAPI.

**Liste des participants**

*Personnes présentes*

<b>NOM Prénom</b>	<b>Organisme</b>
ANTHOUARD Georges	APIL
BARRAL Claude	Président du Symbo
BERGEON Jean-Luc	Conseiller Régional/Maire de St Christol
BOREL François	DST de Mauguio
BOURREL Yvon	Maire de Mauguio
BOURSIAC Anne	Syble
CARLIER Michel	Maire de Lansargues
CLAPAREDE Luc	Association des cabaniers de Pérols
COUILLET Benoît	Département
DUCHESNE Claude	Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
FINART Jean-Paul	Mairie de Vendargues
FUCHS Florence	Métropole de Montpellier
GANIBENC Bernard	Président du SIATEO
GRAU Jacques	CCGPSL
HERMABESSIERE René	Mairie de Lunel
IMBERT-SUCHET Flore	Symbo
JUDE Eric	Mairie de Vérargues
LE POMMELET Eve	Symbo
LEVAUX Marie	Chambre d'Agriculture
MARTIN Eric	SIATEO
MARTIN Jean-Maurice	Mairie de Vérargues
MATHEZ Delphine	DDTM34
MILOSZYK Francis	Mairie du Crès
MONESTIER Alain	Maire de Candillargues
MONTIEL Roger	Symbo / Mairie de Candillargues
NOGARET Julien	Mairie de Vérargues
PASSET Gérard	APIL
POTEAU Florent	DST Lunel
PROUIN Laure	Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
RIBEYRE Sylvain	Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
ROUCHE Jacques	Association des Cabaniers de Pérols
ROUX Jean-Michel	Symbo / Mairie de St Nazaire de Pézan
SANDRAT Patrick	Association des riverains du Bérange
SCERRI Fabienne	EGIS Eau
VAZZOLER Nathalie	Symbo
ZUMBIEHL Nicolas	Métropole de Montpellier

*Personnes excusées*

NOM Prénom	Organisme
ANTOINE Pierre	Maire de Guzargues
CHALOT René	Symbo/Mairie de Lansargues
MEISSONNIER Jean-Luc	Maire de Baillargues
CAMBREA Léonie	Chambre Agriculture 34
DONNAT Jean-Marc	Symbo
DIEULEFES Hervé	Symbo/Maire de St Just/CCPL
FENOY Fabrice	Symbo/ Mairie de Lunel-Viel
FERNIQUE Christophe	CCI Montpellier
GALABRUN-BOULBES Jackie	Métropole de Montpellier /Maire St Drézéry
JENIN-VIGNAUD Joëlle	Symbo/Mairie La Grande Motte
MEUNIER Cyril	Président du Syble
MORGO Christophe	Conseiller Départemental
PELLET Yvon	Conseiller Départemental / Mairie St Génès des Mourgues
ROUX Michel	Maire de Mudaison
SANGUINEDE Fabien	Communauté de communes Pays de Lunel

**Diaporama support de la réunion :**

Consultable sur la page <http://www.etang-de-l-or.com/papi.htm>

**Introduction**

Mr Claude Barral, Président du Symbo, accueille les participants et ouvre la réunion en replaçant le contexte de l'élaboration du PAPI complet avec celui de la réforme territoriale en cours (loi NOTRE, GEMAPI) qui complexifie l'exercice et notamment l'accélération des phases opérationnelles (PAPI travaux) fortement attendue par le territoire.

Mme Flore IMBERT-SUCHET présente l'ordre du jour consacré à **l'étude hydraulique globale du bassin versant de l'Or** dont elle rappelle les objectifs et la méthodologie. Suite au diagnostic hydraulique présenté lors du COPIL de décembre 2015, il s'agit aujourd'hui de restituer l'évaluation des dommages économiques actuels liés aux inondations et les propositions d'aménagements testées par le bureau d'études EGIS eau à qui elle cède la parole.

**Déroulement**

**1. Présentation de la phase 2 : Diagnostic hydraulique et dommages en état actuel**

EGIS EAU rappelle succinctement les résultats de l'étude de modélisation hydraulique des débordements de cours d'eau et de submersion marine (mer et étang) présentée lors du COPIL de décembre 2015 et présente l'étude de dommage en état actuel. Il est rappelé que l'étude ne prend pas en compte les débordements liés au ruissellement pluvial, ce qui nécessiterait des outils différents et une approche beaucoup plus localisée.

Le fichier powerpoint de la présentation est annexé au présent compte rendu.

Il ressort de l'analyse des dommages à l'échelle du bassin versant, une estimation de 2500 bâtis, 230 entreprises et 120 km de route en zone inondable 100 ans, et 17000 personnes résidant de manière permanente, 740 entreprises et 4400 emplois en zone inondable exceptionnelle.

Le coût moyen annuel des inondations (DMA) sur les communes du bassin versant s'élève globalement à 7,9M€/an. Le coût des dommages pour un événement centennal est évalué à 107M€.

Cette analyse a également été menée pour chaque commune.

Mauguio est la commune la plus impactée économiquement, du fait de son territoire traversé par de nombreux cours d'eau (Nègue-Cat, Jasse, Salaison, Balaurie, Cadoule), et sous influence directe de l'étang et de la mer (submersion marine) pour la partie Carnon.

## 2. Présentation de la phase 3 : Modélisation des scénarios d'aménagements

EGIS présente les scénarios d'aménagements qui ont été étudiés et testés par modélisation afin de réduire les inondations dans les zones densément habitées et les entreprises à fort enjeu économique (priorité PAPI), par des aménagements économiquement pertinents à l'appui d'une analyse coût/bénéfices (ACB).

Etant donné qu'aucune solution « globale » n'a pu être dégagée, de par la difficulté de trouver des aménagements structurants efficaces (solutions d'écrêtement avec des volumes beaucoup trop importants générant des emprises foncières et des coûts non réalistes), des solutions localisées au cas par cas ont dû être étudiées.

Flore Imbert souligne qu'il s'agit là d'une particularité du bassin versant de l'Or traversé par de nombreux petits cours d'eau indépendants qui explique la difficulté à trouver des solutions globales structurantes. Contrairement aux fleuves côtiers des bassins versants voisins, les solutions les plus efficaces sur le bassin de l'Or restent finalement très localisées.

EGIS présente donc par sous bassin versant (Jasse, Salaison Balaurie, Cadoule, Bérange, Viredonne, Dardaillons, canal Lunel, Néguecat, Etang) les 80 solutions étudiées et modélisées pour les périodes de retour 10 et 100 ans avec :

- le rappel du diagnostic hydraulique (nombre de bâtis impactés, hauteur d'eau),
- l'incidence hydraulique des scénarios,
- l'analyse coût bénéfice sommaire réalisée à partir du coût des travaux et des dommages évités sur les bâtis
- une première proposition de priorisation selon les critères proposés lors des précédents COTECH (priorité pour les bâtis denses et les entreprises, avec rentabilité économique avérée de l'aménagement, et en fonction du nombre de bâtis épargnés et des hauteurs d'eau en état actuel) :

La proposition de critères de priorisation présentée en réunion est la suivante :

- Priorité 1 : protection bâtis denses et économiques (entreprises) + rentabilité économique de l'aménagement + nombre important de bâtis protégés (>15) et fortes hauteurs d'eau en état actuel 100 ans (0.5m)
- Priorité 2: protection bâti dense ne respectant pas les critères ci-dessus, ou protection bâtis diffus avec rentabilité économique
- Priorité 3 : aménagement à rentabilité économique non assurée ou à gain hydraulique faible ou local

La problématique de submersion des routes est présentée ensuite à l'échelle du territoire.

### Discussions abordées par le COPIL:

- **Incidence des aménagements :** Le Président Barral s'interroge sur l'impact de certains aménagements à l'aval. EGIS répond que la modélisation hydraulique globale permet de bien prendre en compte l'incidence des aménagements testés jusqu'à la mer et qu'en cas d'incidence négative jugée non acceptable des mesures compensatoires sont envisagées.

- **Submersion des routes :**

*Mr BOURREL, Maire de Mauguio*, précise que l'accès par la RD112 aux quartiers des Garrigues et de Vauguières (école évacuée par les pompiers en 2014) n'est pas possible en cas d'inondation faisant de ces secteurs habités des enclaves, et souligne la nécessité d'assurer un axe aux secours. Il souhaite que soit privilégiée la mise hors d'eau de la RD189 pour l'accès ouest de Mauguio et pour assurer un cheminement mieux sécurisé. Par ailleurs la Mairie précise que la RD112 est potentiellement inondable aux points bas par le pluvial.

*Mr COUILLET, représentant les services du Département*, indique que le Département est favorable à la sécurisation de l'accès de Mauguio par la RD189 et l'accès de Candillargues par la RD24 dans la mesure où elles permettent également de protéger des lieux habités, mais précise que la mise hors d'eau d'un axe continu est-ouest est très coûteuse, non prioritaire, et risque de poser des problèmes d'encombrements.

*Mr CARLIER, Maire de Lansargues*, souligne que les problèmes d'encombrement de la RD24 existent déjà au quotidien en dehors des situations de pluie.

- **Rive droite de la Cadoule à Mauguio :** *Mr BOURREL* demande que soit mieux prise en compte dans l'étude économique la spécificité de l'entreprise de Cannebeth et s'interroge sur le gain des dommages plus faible dans cette plaine avec 37 bâtis impactés et une activité économique importante que celui par exemple du quartier Massane avec 16 bâtis seulement. Egis souligne que dans le cas de la protection rapprochée de Massane, les bâtis sont mis hors d'eau, tandis que sur la rive droite de la Cadoule, la fermeture de la digue jusqu'au canal BRL n'apporte qu'un gain de 10 cm sur 50 cm en état actuel et se traduit donc par un gain peu sensible en terme de dommages économiques.

*Mme LEVAUX, élue à la chambre d'Agriculture*, souligne les autres facteurs aggravant les conditions hydrauliques autour de ce secteur (RD24 surélevée, ouvrage sous RD24 sous dimensionné, urbanisation ZAC de la Louvade,...)

- **Protection rapprochée alternative de Candillargues :** la Mairie souligne que cette solution ne protège pas une entreprise importante de la commune avec 50 salariés, contrairement à la solution nord avec mise hors d'eau de la RD24 que la commune souhaite privilégier.

- **Protection du bâti diffus:** *Mme MATHEZ de la DDTM* souligne que le bâti dense peut faire l'objet d'aménagements structurels, et que des mesures de mitigation sont préconisées pour le bâti diffus.

- **Activité agricole :** *la Chambre d'Agriculture* souhaite que des mesures de compensation soient prévues pour les activités agricoles, et insiste sur l'importance de l'entretien des cours d'eau. Le Sympo souligne que les techniciens de la Chambre d'Agriculture, bien qu'ils ne puissent être présents aujourd'hui, sont bien associés à la démarche depuis le démarrage du PAPI et participent aux COTECH.

- **Scénario grau de Carnon :** Mrs ROUCHE et CLAPAREDE des Cabaniers de Pérols s'interrogent sur les résultats des scénarios avec élargissement de la porte de Carnon et du grau par rapport aux résultats de l'étude des étangs réalisée par le Syble en 2011. Ils s'étonnent de la faible incidence de l'élargissement de la porte qui devrait pourtant permettre d'améliorer la vidange. Il ressort de la modélisation hydraulique que le niveau de l'étang est beaucoup plus sensible aux crues des cours d'eau qu'aux entrées d'eau marine. Contrairement à l'étude des étangs, l'étude en cours modélise en plus des débordements de l'étang, ceux des cours d'eau, et le gain sur les niveaux d'eau de l'étang n'est pas sensible dans les zones déjà inondées par les cours d'eau (cabanes du Salaison en particulier). L'impact sur les niveaux d'eau du scénario d'élargissement du grau ne peut bénéficier donc qu'aux secteurs non inondés par des cours d'eau, comme les Cabanes de Pérols. Par ailleurs, le gain sur les niveaux n'est sensible que pour des événements de type décembre 2003, de pluie moyenne survenant après d'autres épisodes pluvieux, du fait de l'abaissement du niveau initial de l'étang avant l'épisode pluvieux favorisé par une vidange accélérée de l'étang du fait de l'élargissement du grau. Ce sont ces résultats qui avaient été présentés dans l'étude des étangs du Syble. En dehors de ce cas spécifique d'épisodes pluvieux successifs, l'élargissement du grau ne permet pas de diminuer de façon sensible le niveau maximal de l'étang. Il permet juste d'accélérer la vidange de l'étang et diminuer la durée de submersion des zones inondées. Enfin, le coût des travaux d'élargissement du grau est très élevé au regard du gain escompté, et la protection rapprochée des Cabanes de Pérols paraît la seule solution rentable pour protéger ce secteur. L'association demande que soit néanmoins étudiée la solution d'élargissement du grau à 25m (et un approfondissement à -2mNGF) également au nord du canal VNF jusqu'à l'étang de l'Or, et que soit étudié le gain sur les niveaux d'eau également aux Cabanes de Carnon situées à Palavas côté étang de Méjean (hors territoire d'étude).

- **Priorisation des aménagements :** Le Syble précise que les critères proposés par le Comité technique énoncés ci-avant n'ont, à ce stade, qu'un objectif de hiérarchisation des priorités d'aménagement en fonction de leur efficacité hydraulique et de leur pertinence économique. La distinction entre priorité 1 et 2 ne présage pas à ce stade des aménagements qui seront in fine retenus par les financeurs dans le programme global d'actions. La DDTM confirme que si la priorité 1 est donnée aux aménagements structurants permettant la protection du bâti dense, le bâti diffus n'est pas totalement écarté pour autant.

### 3. Perspectives pour la suite du PAPI

Le Président Barral souligne le travail accompli en précisant qu'il ne s'agit que de la première étape d'un long processus de concertation avec le territoire, de validation d'un programme d'actions global avec les services de l'Etat et les partenaires financiers, en vue d'obtenir la labellisation nationale pour un PAPI complet.

Le Syble rappelle que le PAPI d'intention est un PAPI d'études dont la convention arrive à échéance le 8 novembre 2016. L'«étude hydraulique globale du bassin versant de l'étang de l'Or» qui vient d'être présentée et qui va se prolonger jusqu'en 2017, constitue le cœur du PAPI d'intention et doit permettre de préfigurer la phase suivante d'un projet global ou PAPI complet avec un programme global d'aménagements et de travaux.

Il est donc nécessaire d'attendre la finalisation et les conclusions de l'étude hydraulique pour préparer le programme du PAPI complet du bassin versant de l'Or.

Par ailleurs, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des actions du PAPI complet nécessite d'attendre la structuration de la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin de l'Or pour laquelle les réflexions sont aujourd'hui engagées au travers notamment de l'étude prospective lancée par le Symbo.

En parallèle, la SLGRI (stratégie locale de gestion des risques d'inondation), déclinaison locale de la Directive européenne sur les inondations (DI), est en cours d'élaboration sur le bassin versant de l'Or et ne sera approuvée que fin décembre 2016. Elle préfigurera la stratégie du PAPI complet.

Enfin, un nouveau cahier des charges PAPI3 est en cours d'élaboration par le Ministère, il fixera le cadre à respecter et les nouvelles attentes de la Commission Mixte Inondation (CMI) pour la labellisation des prochains PAPI à compter de 2018.

Ces différents éléments contextuels constituent la clé de voûte du futur PAPI complet.

Au regard de ces différentes contraintes et de manière à éviter d'avoir une période sans PAPI labellisé, il est proposé au Comité de Pilotage de demander une prolongation de délai d'un an supplémentaire par avenant simple sans modification substantielle du montant initial du PAPI d'intention.

Cette année supplémentaire sera consacrée à l'élaboration du PAPI complet dans un contexte complexe de transposition de la Directive Inondation (TRI et SLGRi) et d'évolution des compétences en matière de gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Après discussion, considérant la nécessité, en attendant la labellisation du PAPI complet, de maintenir et prolonger la dynamique du PAPI actuel, **le COPIL valide le principe de demander un avenant de prolongation d'une année au PAPI d'intention soit jusque fin 2017, afin de finaliser l'élaboration du PAPI complet.**

## Conclusion

Mr BARRAL, Président du Symbo, conclut la réunion en se félicitant des avancées de cette étude et de la dynamique engagée sur le territoire du bassin de l'Or en matière de Prévention des Inondations ces dernières années au travers du PAPI d'intention.

Il remercie les membres du Comité de Pilotage pour leur participation, acte leur validation de demande d'un avenant de prolongation d'un an du PAPI d'intention et partage le souhait du COPIL de poursuivre ce travail afin qu'il se concrétise par un PAPI de travaux. Il propose que l'année 2017 soit consacrée à l'élaboration du PAPI complet, en soulignant le temps que prend la procédure de labellisation nationale des PAPI pour l'avoir déjà expérimentée depuis de nombreuses années sur le Vidourle.

**Annexe :** documents de présentation